

Annexe 12.1 – Courrier adressé au maire de LIANCOURT
concernant l'état dans lequel devra être remis le site lors
de l'arrêt définitif de l'installation (CGT ALKOR DRAKA – 09-
04-2021)

Mairie de Liancourt
232 Rue Jules Michelet,
60140 Liancourt

A l'attention de Monsieur le Maire

Liancourt, le 09 avril 2021,

Objet : Sollicitation de votre avis à propos de l'état dans lequel devra être remis le site de la société CGT ALKOR, Rue Marret et Paturel, 60140 Liancourt.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du développement de notre activité, nous souhaiterions déposer en Préfecture un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées par la protection de l'environnement (ICPE).

Notre établissement est actuellement soumis à enregistrement au titre des installations classées pour ses activités par l'arrêté préfectoral du 31 Juillet 1990 et arrêté préfectoral complémentaire du 09 Juin 2017.

Dans le cadre du développement de nos activités et pour répondre à une demande forte et pressante du marché, il est nécessaire de renforcer notre activité d'impression par héliogravure (rubrique ICPE 2450 et 3670).

Le site se situe sur les parcelles n°1, 2 et 3. Les parcelles concernées par le projet sont les n°1, 2, 3, 54, 68, 72, 73, 125.

Ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter doit comporter un certain nombre de pièces obligatoires : celles-ci sont listées aux articles R. 181-12 et suivants du code de l'environnement. En particulier l'article D. 181-15-2 dispose que **l'avis du « maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation... » doit être joint au dossier.**

Ainsi par la présente **nous souhaiterions connaître votre avis sur les projets d'usage futur du terrain** que vous envisagez à ce jour (par exemple, poursuite de l'activité industrielle, habitations, écoles, espaces verts,...). Nous vous saurions gré de nous indiquer par retour de courrier votre avis à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Olivier HILMARCHER
Directeur Général



Annexe 12.2 – Courrier de réponse du maire de Liencourt concernant la remise en état (mairie de Liencourt - 18-05-2021)

REÇU le
21 MAI 2021
Rép: _____

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

VILLE
DE
LIANCOURT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIANCOURT, le 18 mai 2021

Monsieur HILMARCHER Olivier
Directeur Général de CGT Alkor
15 rue Pasteur

60140 LIANCOURT

OBJET : Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation

Monsieur le Directeur Général,

Votre courrier du 9 avril 2021 relatif au montage de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées par la protection de l'environnement (ICPE) a retenu toute mon attention. Aussi, vous trouverez, ci-joint, l'attestation sollicitée.

Je me félicite du développement de votre activité et souhaite que ce développement soit pérenne et associé à des recrutements de personnels résidant à LIANCOURT ou dans les environs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en ma parfaite considération.

Le Maire,


Roger MENN



ATTESTATION

Je soussigné Roger MENN, Maire de la Commune de LIANCOURT (Oise), atteste que le site composé des parcelles cadastrées section AC n° 1, 2, 3, 54, 68, 72, 73 et 125, et exploité par la Société CGT ALKOR sise 75 rue Pasteur à LIANCOURT, devra, lors de l'arrêt définitif de l'installation, être, s'il y a lieu, totalement dépollué afin de répondre à la réglementation en matière de terrain à usage industriel.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LIANCOURT, le 18 mai 2021

Le Maire,

Roger MENN